

AVIS AUX MEDIAS

LE MALI SE DOTE DE NOUVEAUX PLANS DE GESTION ET DE CONSERVATION POUR SES QUATRE SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

QUOI : Il s'agit de la cérémonie de remise des Plans de Gestion et de Conservation des quatre sites du Mali inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réhabilitation du Patrimoine Culturel et de Sauvegarde des Manuscrits Anciens du Mali, Phase II. En partenariat avec le Ministère de la Culture, l'UNESCO a initié la révision et la mise à jour des Plans de Gestion et de Conservation pour les sites du patrimoine mondial « Villes anciennes de Djenné », « Tombouctou », « Falaises de Bandiagara (Pays Dogon) », et le « Tombeau des Askia ».

Ces Plans seront remis officiellement aux autorités maliennes au cours de cette cérémonie qui sera également l'occasion de sensibiliser sur les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel national et d'informer sur la mise en œuvre des Plans de Gestion et de Conservation de ces sites à travers des Plans d'action élaborés avec et par les communautés locales et les acteurs concernés. Ces sites ont acquis ce prestigieux statut international respectivement en 1988 (Tombouctou et les Villes anciennes de Djenné), 1989 (les Falaises de Bandiagara (Pays Dogon)) et 2004 (le Tombeau des Askia). Cependant, suite aux attaques survenues en 2012, les sites de Tombouctou et du Tombeau des Askia ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril le 28 juin 2012 lors de la 36e session du Comité du patrimoine mondial afin de mobiliser la communauté internationale pour aider le Mali dans ses efforts pour préserver les sites et prévenir le trafic illicite de biens culturels. En juillet 2016, le Comité a inscrit sur cette même Liste également les Villes anciennes de Djenné du fait de l'insécurité dans la région qui ne permettait pas la mise en œuvre des mesures de protection de ce bien.

Conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972 de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, chacun de ces sites doit être doté d'un Plan de conservation et de gestion ayant vocation à spécifier la manière dont leur Valeur Universelle Exceptionnelle, ainsi que leurs attributs d'intégrité et d'authenticité devraient être préservés, dans une dynamique participative impliquant fortement les communautés locales et l'ensemble des parties prenantes.

C'est aussi l'occasion de promouvoir les Plans de Gestion et de Conservation auprès des partenaires techniques et financiers au moment où la nécessité de mobiliser des fonds pour poursuivre les actions de conservation et de promotion du patrimoine culturel national se pose avec acuité.

POURQUOI : Pour permettre de circonscrire les menaces, de consolider les acquis, de mutualiser les efforts et d'apporter des mesures correctives nécessaires au retrait des trois sites de la Liste du patrimoine mondial en péril (Tombouctou, Tombeau des Askia et les villes anciennes de Djenné). La mise en œuvre des nouveaux Plans de Gestion et de Conservation des



sites du patrimoine mondial au Mali, s'inscrit aussi dans l'élan de solidarité internationale manifesté en faveur de la protection et de la promotion des biens du patrimoine culturel national, qui ont subi les effets néfastes de la crise de 2012.

QUI : Sous la présidence de : M. Soumeylou Boubeye Maiga, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Et :

- Membres du Gouvernement ;
- Députés à l'Assemblée Nationale;
- Membres des Cabinets ministériels ;
- Ambassadeur Représentant Résident de l'Union Européenne au Mali ;
- Représentant et Chef du Bureau de l'UNESCO au Mali ;
- Représentant de la MINUSMA ;
- Autres partenaires techniques et financiers ;
- Chefs des Services centraux, rattachés et personnalisés ;
- Représentants des Collectivités territoriales ;
- Représentants de la Société civile ;
- Représentants des communautés ;
- Journalistes de la presse nationale et internationale.

QUAND : Ce jeudi 8 novembre 2018.

Où : Au Mémorial Modibo Keita.

Opportunités d'entretiens:

Mme Ndiaye Ramatoulaye Diallo, Ministre de la Culture; M. Hervé Huot-Marchand, Représentant de l'UNESCO au Mali ; les Chefs de Mission Culturelle de Djenné, Bandiagara, Gao; le Directeur régional de la Culture de Tombouctou, M. Lassana Cissé, Expert en Patrimoine, Consultant en charge de l'élaboration des Plans de gestion et de conservation du patrimoine culturel du Mali.

Pour plus d'informations :

Clarisse NJIKAM
Spécialiste en Communication
Bureau UNESCO Bamako
Tel: 66 75 69 76/74 41 97 86